



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Lundi 22 novembre 2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Autoroute A7 au droit du convergent A7/A51 à Septèmes-les-Vallons Travaux d'une voie nouvelle réservée aux bus

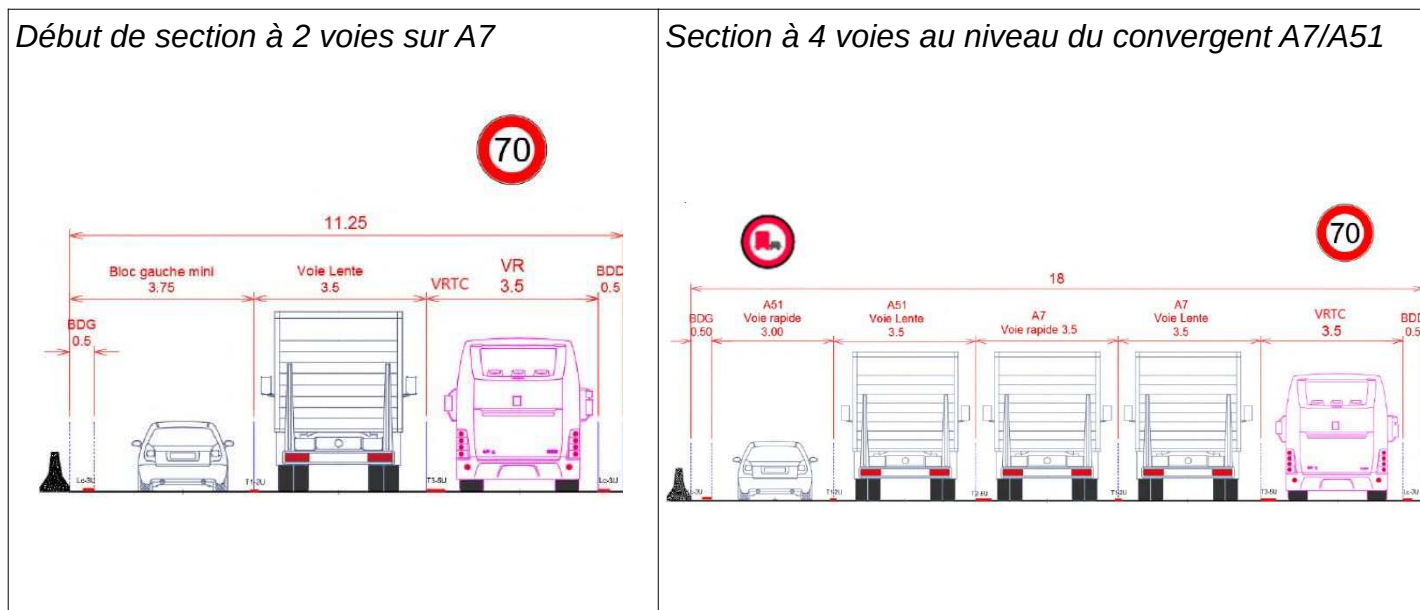
La Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée démarre les travaux de construction d'une nouvelle section de voie réservée aux bus sur l'A7 vers Marseille au droit du convergent entre les autoroutes A7 et A51, à compter du 23 novembre 2021.

- Une nouvelle section de voie bus sur l'autoroute A7

La Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée aménage une section de voie bus continue de 2,5 kilomètres de long environ sur l'ancien espace de la bande d'arrêt d'urgence de l'A7, dans le sens Vitrolles vers Marseille, entre la bifurcation de l'A7 vers Marseille et l'A517 vers Aix, et l'ouvrage du passage inférieur RD59c de la Bedoule.



Cette voie sera réservée de façon permanente à la circulation des lignes régulières de bus, à une vitesse limitée à 70 km/h.



Il permettra d'améliorer les temps de parcours des bus ainsi que leur régularité sur un secteur où il est constaté des encombrements journaliers importants et récurrents aux heures de pointe.

Les travaux seront menés entre le 23 novembre 2021 et le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Ils consisteront à élargir la plateforme routière en reprenant la totalité de la surface des chaussées puis à mettre en œuvre des barrières de sécurité en béton en rives d'autoroute avant de poser des panneaux de signalisation et un marquage au sol adapté.

Ces travaux impliqueront des mesures de restriction mises en place sur l'A7 entre la bifurcation A7/A517 et le passage inférieur RD59-c de la Bedoule. L'installation des dispositifs de balisage (séparateurs de chantier en béton, signalisation de chantier) pour chacune des grandes phases de chantier exposées ci-après s'effectueront sous coupure totale et ponctuelle de la circulation de l'A7 et de l'A51 de nuit (22h00-05h00).

- **Phase 1 : De fin novembre 2021 à fin février 2022 – Section aménagée comprise entre le divergent A7/A517 et le convergent A7/A51 :**

Les travaux se feront de jour sur le terre-plein central de l'autoroute A7, sous protection de séparateurs de chantier en béton. Les 2 voies circulées dans les 2 sens de circulation au droit du chantier seront maintenues mais réduites en largeur grâce à un marquage jaune temporaire et la vitesse sera limitée à 70 km/h.

- **Phase 2 : De mars 2022 à mai 2022 – Sur la totalité de la section aménagée :**

Les travaux se feront de jour en Bande d'Arrêt d'Urgence de l'autoroute A7, sous protection de séparateurs de chantier en béton. Les voies circulées seront maintenues mais réduites en largeur grâce à un marquage jaune temporaire et la vitesse sera limitée à 70 km/h. Les restrictions concerneront uniquement le sens de circulation vers Marseille.

➤ **Phase 3 : Pendant le mois de juin 2022 – Sur la totalité de la section aménagée :**

Les travaux de reprise de la chaussée complète de l'A7 avec la nouvelle signalisation de la voie réservée se feront de nuit sous coupures ponctuelles de la circulation sur A7 et A51 (22h00-05h00).

• **Un programme ambitieux de développement des voies réservées sur le territoire métropolitain**

Cette nouvelle section de voie bus s'inscrit dans un programme plus global de réalisation d'aménagements destinés à la priorisation des bus sur les principaux corridors métropolitains (Aix-Marseille, Vitrolles-Marseille et Aubagne-Marseille), inscrit au Contrat de Plan État-Région pour un montant de 30 millions d'euros et financé à parts égales par l'État, la Région, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône et la Métropole Aix-Marseille Provence.

Dans la dynamique de France Relance, les quatre cofinanceurs se sont mis d'accord pour viser une augmentation du programme de 10 millions d'euros d'ici fin 2022. Ce financement complémentaire permettra d'accélérer le traitement des deux corridors entre Marseille et Aubagne (A50) et entre Marseille et Vitrolles/Marignane (A7).

Entre 2013 et 2021, 15 kilomètres de voies réservées aux bus ont ainsi été aménagés sur autoroutes au sein du territoire métropolitain. Ce programme se poursuivra jusqu'à la fin de 2022 avec l'aménagement d'une quinzaine de kilomètres supplémentaires de voies réservées.

**Contact presse :**

DIR Méditerranée - 04 86 94 68 83/20

com.sg.dirmed@developpement-durable.gouv.fr

16 rue Antoine Zattara - 13003 Marseille

<http://www.dir.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/>